

[Français]

LE BILINGUISME**LA POSSIBILITÉ DE SUSPENDRE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DE L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LES PILOTES ET LES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE**

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que la *Canadian Air Traffic Control Association* a intenté des procédures disciplinaires aujourd'hui même contre son directeur régional au Québec pour avoir appuyé l'établissement du bilinguisme dans les communications aériennes, et étant donné que l'article 8 de l'entente intervenue le 28 juin entre le ministre, la CATCA et la CALPA équivaut à nier à un contrôleur poursuivi pour une telle infraction le droit fondamental d'être défendu par son syndicat, l'honorable ministre des Transports peut-il dire à la Chambre s'il se propose de suspendre l'application de l'article 8, jusqu'à ce qu'une procédure appropriée de défense soit mise au point et permette à un contrôleur poursuivi de continuer à appuyer la politique de bilinguisme du gouvernement fédéral? De plus, quelles mesures entend-il prendre pour éviter que cette situation ne se reproduise?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Notre intention est d'imposer un règlement à l'appui des règles qui régissent déjà le vol et le contrôle des appareils. L'obéissance aux règles nous a toujours paru extrêmement importante, même tant que se déroulent certaines études qui permettent de déterminer s'il y a lieu de les modifier. Il est vrai qu'il existe un conflit à l'heure actuelle sur la représentation syndicale, entre la CATCA et les contrôleurs francophones qui ne peuvent obtenir tous les services du syndicat qu'ils désirent. Je pense que ceci ne devrait nous amener qu'à plus de prudence dans la conduite de poursuites éventuelles contre un membre de ce syndicat et peut-être à envisager d'autres formes de procédure où il serait assuré d'une défense complète, malgré son adhésion à la CATCA.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE**DEMANDE D'INCLUSION DU CAP-BRETON PARMIS LES BÉNÉFICIAIRES DES PROGRAMMES DE DÉCENTRALISATION**

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'enjoué président du Conseil du Trésor. Elle a trait à la décentralisation des services du gouvernement, sujet que j'ai soulevé à maintes occasions, et que je remets sur le tapis à la suite de la récente déclaration du ministre concernant Winnipeg, Moncton et St-John, puisqu'ils semble, d'après les remarques qui ont été faites à cette occasion, que le taux élevé de chômage en fait, la persistance du taux élevé de chômage, soit l'un des critères de cette décentralisation. Le ministre pourrait-il nous dire s'il compte faire bientôt une autre de

Questions orales

ses déclarations progressistes, au sujet cette fois de l'île du Cap-Breton où se trouve tout le personnel qualifié et où le taux de chômage élevé ne manque pas d'être persistant?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Ma réponse au député est que nous y pensons. Nous espérons faire d'autres déclarations sur la décentralisation et j'ajouterais que dans le cas de Cap-Breton, je reçois quotidiennement des notes diplomatiques du député de Cape Breton Highlands-Canso, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

* * *

L'HABITATION**LE PROGRAMME DE LOGEMENT DES RÉGIONS RURALES ÉLOIGNÉES—L'ADMISSIBILITÉ DES AUTOCHTONES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines mais en son absence, permettez-moi de la poser à son secrétaire parlementaire. Elle a trait à une déclaration récente selon laquelle certaines unités de logement devraient être construites en Colombie-Britannique, dans le cadre du programme de logement des régions rurales éloignées. Ce plan cadre-t-il avec la politique de logement des autochtones et des populations rurales du gouvernement et dans l'affirmative quelles sont les procédures de consultation utilisées auprès des autochtones? En outre, ce programme sera-t-il mis à la disposition des résidents des Territoires du Nord-Ouest?

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je dois tenir cette question pour préavis, le ministre étant absent aujourd'hui, mais je suis sûr qu'il pourra y répondre à son retour.

* * *

LE NORD CANADIEN**LA DATE DE L'INTERDICTION DE LA PÊCHE SPORTIVE DANS LES RIVIÈRES DES ANGLAIS ET WABIGOON**

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Peut-il nous dire quand la pêche sportive sera interdite dans le bassin des rivières des Anglais et Wabigoon? Dans ses négociations avec les ministres du cabinet provincial de l'Ontario, a-t-il fixé une date à laquelle devrait cesser la pêche sportive dans le bassin de ces rivières?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): En l'occurrence, les ministres fédéraux et provinciaux présents à la réunion doivent maintenant ramener une proposition à leurs gouvernements respectifs. Les deux gouvernements sont parfaitement conscients de l'urgence de la question, mais nous devons avoir l'approbation de nos gouvernements respectifs avant d'aller plus avant.